

Le premier rapport sur l'éducation en Suisse

Stefan C. Wolter

Le premier rapport sur l'éducation, élaboré par le Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) et publié en décembre 2006, est un rapport pilote. Son élaboration a fourni les premières indications capitales sur l'état des données – qualités, lacunes, conditions d'accès, etc. – d'ores et déjà disponibles pour mettre en place un pilotage fondé sur des données probantes.

Les systèmes éducatifs nationaux ont de tout temps fait l'objet d'un pilotage politique et normatif étroit et constitué un domaine qui relève de la compétence presque exclusive de l'Etat. Il en va toujours ainsi dans nombre de pays, mais les choses ont évolué. Les autorités politiques ont pris conscience des énormes problèmes que pose le pilotage de l'éducation au plus tard au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, alors que la formation au degré post-obligatoire connaissait un essor sans pareil et que l'on commençait à mesurer toute son importance économique et sociale. Cependant, à considérer les ressources que l'économie nationale consacre à la formation et le rôle que le capital humain joue dans le développement du pays, piloter le système éducatif en appliquant la méthode de la recherche par tâtonnements s'avérerait socialement trop onéreux. De plus, un tel pilotage engendrerait une perte de temps pour les personnes en formation, leur ferait manquer des occasions et détériorerait leur qualité de vie.

PILOTAGE FONDÉ SUR DES DONNÉES PROBANTES

La Suisse a dès lors décidé d'étendre et d'améliorer le pilotage du système éducatif en recourant aux instruments standardisés que sont le monitoring de l'éducation et les rapports sur l'éducation. A cette fin, la

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et les autorités fédérales ont lancé, en 2004, un projet national de monitoring de l'éducation, qui prévoit l'élaboration cyclique d'un rapport sur le système éducatif. Le nouvel article constitutionnel sur l'éducation, approuvé par le peuple en mai 2006, confère une nouvelle importance à ce projet, puisqu'il témoigne de la volonté de la Confédération et des cantons de veiller ensemble à la qualité du système éducatif.

«Un projet national de monitoring prévoit l'élaboration cyclique d'un rapport sur le système éducatif.»

Le monitoring de l'éducation est un processus complexe, qui comprend notamment des évaluations périodiques des acquis, comme celles réalisées par PISA et celles qui seront entreprises à l'avenir par HarmoS. Les divers projets menés dans le cadre du monitoring doivent fournir des informations utiles pour piloter des secteurs spécifiques de la formation et répondre aux questions les concernant. Le rapport sur l'éducation associe ce savoir à d'autres informations provenant de l'administration, de la statistique et de la recherche, pour en tirer un bilan global. Il ne s'agit donc pas d'une enquête primaire sur

les capacités du système éducatif suisse, mais d'un aperçu fondé sur les informations existantes et présentant une structure uniformisée.

La périodicité du rapport sur l'éducation a d'emblée été fixée à quatre ans. Dans l'intervalle, l'administration, la statistique et la recherche devront traiter les constats du premier rapport, en vue de permettre aux autorités politiques de définir les questions et les thèmes prioritaires du rapport suivant. Ces jalons une fois posés, celui-ci entreprendra de réaliser un nouveau bilan, qui s'attachera non seulement à décrire l'état du système éducatif mais aussi à étudier son évolution.

STRUCTURE DU RAPPORT

Le système éducatif suisse se subdivise en divers types et niveaux de formation. Vu les différences institutionnelles qui caractérisent les secteurs de la formation et la spécificité des objectifs poursuivis, et compte tenu des différences dans l'organisation, l'administration et la répartition des compétences propres à chaque type ou niveau de formation, il a paru logique de calquer la structure du rapport sur la subdivision du système éducatif. Si la structure du rapport selon les niveaux de formation relève de la pure logique, elle présente aussi des inconvénients. L'un d'entre eux réside dans le fait qu'il s'avère impos-

sible d'attribuer des effets spécifiques de la formation (outcomes) – sur la santé ou le comportement social des individus, par exemple – à un seul niveau ou type de formation, car ils résultent d'un ensemble de processus de formation.

LE CONTEXTE EXTERNE ET INSTITUTIONNEL

La formation professionnelle subit, plus que tout autre niveau de formation, l'influence de phénomènes externes. Une présentation qui négligerait l'évolution structurelle et conjoncturelle de l'économie, la démographie et d'autres facteurs, pour se concentrer sur un examen du point de vue interne uniquement, ne rendrait pas justice aux prestations de la formation professionnelle.

Dans nombre de secteurs du système éducatif, on s'est trop longtemps désintéressé de ces informations contextuelles. On a ainsi été amené à tenter de résoudre les problèmes en intervenant à l'intérieur du système éducatif, alors qu'il aurait été quelquefois plus efficace d'appliquer une solution à l'extérieur.

«La formation professionnelle subit plus que tout autre niveau de formation l'influence de facteurs externes.»

Outre le contexte externe, le contexte interne (institutions) exerce une influence sur le mode et la capacité de fonctionnement du système éducatif. Ces dix dernières années, la formation professionnelle a subi de profondes réformes légales et structurelles (maturité professionnelle, hautes écoles spécialisées, nouvelle loi sur la formation professionnelle, etc.).

L'EFFICACITÉ – UNE QUESTION DE PERSPECTIVE

L'efficacité d'un niveau de formation, c'est-à-dire le degré de réalisation des objectifs propres à ce niveau mesuré à l'aune d'objectifs prédéfinis, relève toujours d'une question de perspective. Du point de vue de la politique éducative et de l'administration compétente, cette appréciation consiste à déterminer si les élèves attei-

gnent ou dépassent les objectifs définis dans le domaine de l'acquisition de compétences. Mais on pourrait tout aussi bien mesurer l'efficacité en considérant le nombre de personnes en formation qui réussissent à entrer dans une haute école spécialisée ou à s'intégrer dans le monde du travail.

«En l'absence de tests uniformes, il s'avère difficile d'évaluer l'acquisition de compétences.»

En l'absence de tests uniformes – il n'existe pas (encore) d'enquête PISA pour la formation professionnelle – il s'avère assez difficile d'évaluer l'acquisition de compétences. A l'inverse, on sait que la formation professionnelle initiale dispensée en Suisse satisfait relativement bien les attentes pour ce qui est d'assurer le passage vers des niveaux supérieurs de formation et d'ouvrir des perspectives de carrière professionnelle. Il est également possible d'examiner l'efficacité de la formation professionnelle du point de vue de l'économie et des personnes en formation, et les appréciations ne coïncideront pas toujours.

L'EFFICIENCE – UN GRAND POINT D'INTERROGATION

Comme c'est le cas pour presque tous les niveaux de formation, il s'avère difficile d'évaluer l'efficacité des ressources (publiques avant tout) investies dans la formation professionnelle. Le critère de l'efficacité gagne pourtant en importance dans l'évaluation du système éducatif. Sachant, d'une part, que le volume des ressources publiques est limité et considérant, d'autre part, que la qualité de certaines prestations, au niveau des compétences acquises par exemple, laisse à désirer, force est de se demander si les moyens investis ne permettraient pas d'obtenir davantage. Appliquées à la formation professionnelle – un domaine dans lequel l'économie et les personnes en formation investissent des moyens considérables chaque année – les études coûts-utilité ont largement prouvé que la rentabilité potentielle d'une formation, c'est-à-dire les chances de l'effectuer de manière efficace, constitue la princi-

pale condition pour que l'économie offre un nombre suffisant de places d'apprentissage.

L'ÉQUITÉ – UN DIAGNOSTIC TOUT AU LONG DU PARCOURS DE FORMATION

Même si une formation s'avère en moyenne efficace et efficiente, rien ne permet d'affirmer que toutes les personnes en formation en profitent équitablement. Une question revient donc régulièrement dans le rapport sur l'éducation: le niveau de formation considéré offre-t-il les mêmes chances à chacun, indépendamment de ses origines, d'achever sa formation avec succès? Le fait que des personnes en formation obtiennent des résultats différents ne signifie pas pour autant que le principe de l'égalité des chances ne soit pas respecté. Ce principe n'est violé que lorsque l'appartenance à un groupe spécifique, à un milieu social donné ou à l'un des deux sexes par exemple, restreint ou prédétermine les résultats dans le cursus de formation. Dans ce domaine, le bilan de la formation professionnelle est mitigé. D'un côté, l'origine socioéconomique et la nationalité continuent d'exercer une forte influence sur l'accès à l'apprentissage ainsi qu'à la maturité professionnelle. D'un autre côté, la possibilité d'entrer dans une haute école spécialisée au terme d'un apprentissage permet d'obtenir un diplôme du tertiaire à des jeunes issus de milieux moins favorisés sur le plan économique, qui n'auraient guère de chance d'y parvenir via les filières académiques ou scolaires à plein temps.

Stefan C. Wolter est directeur du Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) et professeur d'économie de l'éducation à l'Université de Berne; adresse: SKBF, Entfeldenstrasse 61, 5000 Aarau, stefanwolter@yahoo.de

L'éducation en Suisse – rapport 2006 est vendu au prix de 40 francs et peut être obtenu à l'adresse suivante: Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation, Entfeldenstrasse 61, 5000 Aarau, skbf.csre@email.ch ou www.bildungsbericht.ch
Pour de plus amples informations, contactez Miriam Kull, miriam.kull@skbf-csre.ch